

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Révision quinquennale du service délégué d'eau potable.

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La gestion du service public de production et de distribution d'eau potable de la communauté urbaine de Bordeaux est déléguée à la société Lyonnaise des eaux France par un traité de concession en date du 14 janvier 1992 pour une durée de 30 ans. Ce traité a fait l'objet, le 13 janvier 1998, d'un avenant n°1 à la suite d'un audit de la gestion du service de l'eau effectué en 1996 tendant à analyser l'économie générale du contrat ; cet avenant a notamment permis d'instituer des rendez-vous quinquennaux afin d'examiner une éventuelle révision des stipulations contractuelles.

Par délibération n°2003/0181 en date du 28 mars 2003, le conseil communautaire a notamment entériné la composition et les missions du comité de suivi de l'eau ainsi que la constitution et les missions de l'équipe de projet, chargée d'assister le président du comité de suivi lors des réunions de négociation avec le délégataire.

Un nouvel audit juridique, technique et financier a été réalisé au cours de l'année 2004 ; le bureau de la communauté urbaine a été informé, le 8 juillet 2005, de la synthèse de cet audit.

Compte tenu de la réorganisation des services applicable au 1^{er} janvier 2006 et de la nécessité de maintenir le lien fonctionnel entre le délégataire et la direction opérationnelle de l'eau et de l'assainissement, une nouvelle équipe de projet a été constituée ; elle est composée du directeur général des services, du directeur général des services techniques et de l'inspecteur général des services, ce dernier assurant la direction de cette équipe. Cette équipe de projet, assistée du cabinet de consultants Finance Consult, est chargée, avec l'assistance d'autres fonctionnaires communautaires, d'étudier les aspects aussi bien techniques, financiers que juridiques de la révision quinquennale.

L'équipe de projet s'est réunie à plusieurs reprises afin de préparer la renégociation du contrat de l'eau ; elle a également rencontré, sous la présidence de M. TURON, vice-président en charge du dossier, le 28 octobre 2005, une à une, les différentes associations constituant le groupe thématique « eau-assainissement » de la commission consultative des usagers des services publics locaux.

Par ailleurs, la mission de l'inspection générale et de l'audit a effectué un contrôle des comptes de la société Lyonnaise des eaux France. C'est ainsi que, pour la première fois depuis 1992, les comptes des contrats de l'eau et de l'assainissement ont été contrôlés, à trois reprises, à partir de la comptabilité du délégataire.

Les contrôles réalisés dans les locaux de la Lyonnaise des eaux, du 17 au 21 octobre puis du 7 au 10 novembre 2005, ont permis d'identifier l'existence d'une comptabilité d'établissement recouvrant l'ensemble des activités eau et assainissement gérées à partir du site de la rue Paulin ; jusqu'en 1999, cette comptabilité concernait un périmètre d'activité plus large que celui des contrats CUB puisqu'elle incluait également le centre « Guyenne ». Depuis l'année 2000, cette comptabilité d'établissement est dédiée à l'activité du délégataire sur le seul territoire communautaire. Les contrats communautaires y représentent 95 % du chiffre d'affaires et y représentent 100 % des données de haut de bilan.

A partir de ces données comptables pour les années 2000 à 2004, l'inspection générale a pu reconstituer les bilans, identifier les éléments clefs d'analyse du haut de bilan et du besoin en fond de roulement, reconstituer les comptes de résultats de l'établissement, identifier les soldes intermédiaires de gestion, comparer les niveaux des résultats comptables (excédent brut d'exploitation et autres flux d'exploitation, résultat avant impôt sur les sociétés) avec ceux des comptes rendus financiers (résultats avant et après charges calculées).

Ces travaux avaient pour objectif de retrouver, dans la mesure du possible, les « marges de manoeuvre » évaluées par l'audit et de fiabiliser, par un contrôle à partir de la comptabilité d'établissement, les éléments essentiels entrant dans l'évaluation de la rentabilité des contrats communautaires, à savoir les flux de trésorerie générés par l'exploitation, le besoin en fond de roulement, les montants et la nature des investissements.

Le comité de suivi de l'eau a, lors de sa séance du 18 janvier 2006, été tenu informé de ces différents contrôles.

Un nouveau contrôle a été entrepris du 7 au 10 février 2006 et a porté sur le bilan ; cette investigation complémentaire visait à identifier les éléments de bilan propres aux contrats communautaires entre 1997 et 2004, à obtenir les justifications sur les variations des postes de bilan, sur le niveau et la nature des provisions pour renouvellement, risques et charges constituées au bilan, enfin, sur les investissements annuels du délégataire.

L'ensemble de ces contrôles permettra à la communauté urbaine de mieux défendre ses intérêts lors de la renégociation, notamment au regard du dossier de proposition de révision quinquennale déposé par la Lyonnaise des eaux à la fin du mois de décembre 2005 et qui vous a été adressé.

Les résultats de ces contrôles ont été présentés aux membres du comité de suivi de l'eau lors d'une réunion qui s'est tenue le 6 avril 2006.

Dans la perspective de la conclusion d'un avenant au contrat de concession, il vous est proposé de constituer d'ores et déjà, conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, une commission ad hoc chargée, le cas échéant, d'émettre un avis sur les propositions contenues dans cet avenant. Cette commission doit être composée de l'autorité habilitée à signer l'avenant au traité de concession ou de son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- d'entériner la composition de la nouvelle équipe de projet ;
de constituer la commission ad hoc précitée et d'en désigner ses membres.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée :

Titulaires : M. CARTI, M. CHAZEAU, M. DANE, M. FLORIAN, M. QUERON

Suppléants : M. MOULINIER, Mme ISTE, M. CHAUSSET, M. BANNEL, M. REBIERE.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 MAI 2006**

